Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 2022-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 7 mars 2022, le deuxième projet du Règlement 2022-08 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives

QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 7 mars 2022, et qu'aucune question écrite ne lui a été transmise ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 5e jour du mois de mars 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 2022-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉVOIR DES CONDITIONS CONCERNANT LA CULTURE ET L'ENTREPOSAGE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES OU RÉCRÉATIVES

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 5 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 mars 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière